

Les ports de Saint-Vaast et Portbail autonomes dans la SPL



Créée en juin 2012, la Société publique locale (SPL) d'exploitation portuaire associe les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail. Elle aimerait se développer en accueillant de nouveaux ports. **« Le but est d'en réunir un maximum et il est possible de voir arriver Barneville-Carteret et Granville. L'idée première de la SPL a été d'avoir une rapidité d'action en cas de problème, comme actuellement pour le désensablement du port de Portbail. C'est l'intérêt d'être bien structuré »**, explique Jean Morin, président de la SPL et vice-président en charge des infrastructures au conseil départemental.

Autonomie financière

Les actionnaires de ces ports sont le Département et les deux communes concernées. **« Ils fonctionnent en parfaite autonomie financière. Aucun ne finance les travaux de l'autre »**, insiste le président. Des ports qui représentent 764 emplacements pour Saint-Vaast et 200 pour Portbail.

À Portbail, le problème du désensablage a été pris en compte après que la SPL a été avisée par les usagers du port. **« Nous étions déjà sur le dossier pour avoir les autorisations, poursuit Jean Morin, qui détaille les projets pour ce port de la côte ouest. Il sera aménagé avec deux pontons supplémentaires pour, à terme, arriver à 340 places et 40 mouillages. Cette solution est vertueuse et raisonnable, car on optimisera sans changer le décor. »**

Un projet au coût total estimé à 1, 2 millions d'euros, qui sera financé par le Département, à hauteur de 400 000 €, et la Ville, pour 60 000 € **« Les usagers vont participer par le biais**

d'une augmentation du coût de l'emplacement sur trois ans. Pour un bateau de 5 à 6 m, le coût va passer de 704 € à 875 € en 2016 et deux majorations de 8 % pendant les deux ans à suivre », déclare le président.

Les bénéfices de la mutualisation

Pour Jean Morin, plus le nombre de ports sera important dans la SPL, plus les coûts seront moindres et l'administratif simplifié. « **C'est le bénéfice de la mutualisation.** » Pour ce qui des travaux sur la côte Est, six nouveaux pontons sont prévus à Saint-Vaast ainsi qu'un rejointement du quai en mars. « **Cela représente 6 km de joints et un coût de 60 000 €** », explique Françoise Noël, la directrice.

Un deuxième dévasement du port est aussi à l'étude pour la fin 2016. « **Il faut maintenir la profondeur à 2,30 m, ce qui fait 35 000 m³ de vase à enlever. Les analyses ont été correctes, mais les coûts de dragage sont de plus en plus élevés, avec de nombreuses contraintes** », conclut le président, qui espère l'arrivée d'autres ports manchots au sein de la SPL.